



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 28 mars 2018, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le représentant de la municipalité des Cèdres, Serge Clément, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, Sébastien Legros, agent de soutien au développement social et madame France D'Amour, greffière.

Est absent, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

18-03-28-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 39.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

18-03-28-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 6.1.3 « Rémunération des élus municipaux : suivi », 7.1 « Réalisations 2017 : dépôt » et 14.1 « Suivi du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Nomination à Montréal International : information ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2018 : ADOPTION**



18-03-28-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 28 février 2018 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 CONOURS DE DESSINS DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE : REMISE DES PRIX

Monsieur Patrick Bousez, préfet, invite madame Andrée Brosseau, mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, et monsieur Sébastien Legros, agent de soutien au développement social, à procéder à la remise des prix du concours de dessins des Journées de la persévérance scolaire dont 1 167 écoliers et écolières ont participé. Les prix d'une valeur de 100 \$ sont remis aux gagnants de niveau primaire suivants : Jacob Lalonde, école Marguerite-Bourgeoys de la municipalité des Cèdres - Joël Roudière, école Birchwood de la ville de Saint-Lazare - Adam Ladouceur, école des Orioles de la municipalité de Saint-Zotique - Aliko Vegas, école Sainte-Madeleine de la ville de Vaudreuil-Dorion - Rosalie Clermont, école des Orioles de la municipalité de Saint-Zotique - Keirah Scott, école Edgewater de la ville de Pincourt - Megan Vincent, école L'Éclésièr de la ville de Coteau-du-Lac.

Cinq enseignantes sont félicitées pour avoir effectué une murale avec leur classe, soit madame Misty Simes de l'école Birchwood de la ville de Saint-Lazare, madame Audrey Poitras de l'école Notre-Dame-de-la-Garde de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, madame Carine Larouche de l'école Sainte-Madeleine de la ville de Vaudreuil-Dorion, mesdames Jennifer Desgagnés et Émile Delattre de l'école La Riveraine de la municipalité de Saint-Zotique et madame Nathalie Tessier de l'école La Perdriole de la ville de L'Île-Perrot.

Deux prix « Coup de coeur » d'un montant de 150 \$ sont remis aux écoles Birchwood et Sainte-Madeleine pour avoir fait participer un total de 37 classes.

4.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - CAMPAGNE DE PROMOTION « JE BÉNÉVOLE DANS VAUDREUIL-SOULANGES » ET PROGRAMME PAIR DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL

Madame Francine Plamondon, directrice générale du Centre d'action bénévole L'Actuel, présente la nouvelle campagne de promotion du bénévolat qui a comme objectif de faire connaître les diverses formes de bénévolat dans la région de Vaudreuil-Soulanges et de susciter l'intérêt des citoyens. Elle signale que le besoin en bénévoles se fait de plus en plus criant dans les organismes, les municipalités et les organisations du milieu.

Madame Plamondon fait un retour sur le programme Pair, un service gratuit d'appels automatisés ayant pour objectif d'assurer la sécurité des personnes âgées et des personnes souffrant de problèmes de santé les rendant vulnérables pour s'assurer de leur bon état de santé.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 13 MARS 2018 : ADOPTION

18-03-28-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité consultatif agricole du 13 mars 2018.

Proposition adoptée.



5.2 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 14 MARS 2018 : ADOPTION

18-03-28-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter le compte rendu de la table régionale d'aménagement du 14 mars 2018.

Proposition adoptée.

5.3 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DE LA TABLE RÉGIONALE EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 9 MARS 2018 : ADOPTION

Le point 9.3.1 Cellule de coordination régionale en sécurité civile : positionnement est traité à l'intérieur de ce point.

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, souligne que la table régionale en sécurité incendie et civile recommande une Cellule de coordination régionale en sécurité civile dont le mandat est de répondre rapidement aux demandes et aux besoins des municipalités impactées par un sinistre réel ou imminent dans un cadre de coordination régionale et d'optimisation des ressources.

18-03-28-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'adopter le compte rendu de la table régionale en sécurité incendie et civile du 9 mars 2018;

d'autoriser la création d'une Cellule de coordination régionale en sécurité civile et que les membres soient :

- Monsieur Patrick Bousez, préfet de la MRC et maire de la municipalité de Rivière-Beaudette;
- Monsieur Daniel Beaupré, maire de la municipalité de Saint-Clet et président de la Table de sécurité incendie et civile;
- Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et présidente de la Table des communications;
- Monsieur François Pleau, maire de la municipalité de Sainte-Marthe;
- Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Monsieur Marc Robert, capitaine du Centre de services MRC Vaudreuil-Dorion - Région Montérégie - District Sud;
- Monsieur Jacques Babin, conseiller en sécurité incendie et civile de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Un directeur des services de sécurité incendie d'une municipalité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Un conseiller en communication de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

18-03-28-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu



d'adopter la liste MRC 18-03-28.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 18-03-28, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) - ASSURANCE DES FRAIS DE JUSTICE LIÉS À L'EXERCICE D'UN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

6.1.3 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que depuis le 1^{er} janvier 2018, la règle du tiers de la rémunération des élus est toujours imposable, toutefois puisqu'il n'y a plus de plafond, les montants excédentaires seront versés, mais deviennent imposables. Il est ainsi proposé de revoir le règlement fixant la rémunération des élus le 1^{er} janvier 2019, lorsque le tiers deviendra aussi imposable.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 GESTION DES PROGRAMMES D'HABITATION : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels pour la gestion des programmes d'habitation lors de l'ouverture des soumissions le mardi 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT les exigences de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'un contrat à durée déterminée n'excédant pas la somme de 24 999 \$, taxes incluses, permettra d'allouer du temps à la MRC pour explorer d'autres solutions;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles à même les fonds de la Société d'habitation du Québec;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat pour la « Gestion des programmes d'habitation » à l'entreprise DGFP, pour un montant maximum de 24 999 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2018.

Proposition adoptée.



6.2.2 SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES 2018 : DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite du Salon des vins de la Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'appui de la MRC à ce projet;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

de procéder à l'achat d'une commandite Champagne au montant de 5 000 \$ au Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

6.2.3 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2018 : MODIFICATION

18-03-28-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil et du comité administratif 2018 en déplaçant la séance ordinaire du comité administratif du mercredi 11 avril 2018, 13 h 30, au mercredi 18 avril 2018 à 15 h;

qu'un avis public de la modification au calendrier des séances du conseil et du comité administratif 2018 **soit publié** par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au *Code municipal*.

Proposition adoptée.

6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

7.1 RÉALISATIONS 2017 : DÉPÔT

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, procède au dépôt du document.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT : ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT la résolution CA 18-01-17-09 autorisant la création du poste et le recrutement d'un agent de développement en environnement;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat retenu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 400 00 141 – 35 %;
- 02 454 00 141 – 5 %;
- 02 452 30 141 – 60 %;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-11 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'entériner l'embauche de monsieur Thierry Mallette à titre d'agent de développement en environnement pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 19 mars 2018, selon la classe 8 et l'échelon 7 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1.1 PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) visant à soutenir les organismes municipaux dans la planification des interventions à réaliser pour améliorer la sécurité routière sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est admissible au PISRMM;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges désire présenter une demande d'aide financière au MTMDET pour l'élaboration d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint **de présenter** une demande d'aide financière et **de confirmer** son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PISRMM, sous réserve que l'ensemble du projet soit entièrement réalisé à même le budget à être alloué par le MTMDET et selon les moyens qu'il permettra de déployer dans le contexte territorial spécifique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

9.1.2 TARIFICATION DES COÛTS DE SERVICES POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 2018 – ÉTAT DE SITUATION AU TÉMISCAMINGUE : APPUI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 02-18-058 de la MRC de Témiscamingue concernant la tarification des coûts de services pour la Sûreté du Québec par le ministère de la Sécurité publique pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la facture pour les services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2018 a été transmise après maintes pressions de la part des municipalités et organisations municipales;



CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi no 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT l'annonce du ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, le 20 décembre 2017, à l'effet qu'une aide financière importante permettrait aux municipalités de réduire à environ 3 % la hausse de leur facture pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon l'estimation des coûts, les municipalités doivent supporter une augmentation de plus du double de ce qui avait été annoncé le 20 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'appuyer la dénonciation de la MRC de Témiscamingue qu'un tel retard dans la réception de la facture pour les services de la Sûreté du Québec est inadmissible et va à l'encontre de l'obligation imposée par le gouvernement du Québec d'adopter un budget équilibré afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

de dénoncer que les municipalités et les MRC ne sont nullement consultées lors des diverses négociations avec les corps policiers;

de refuser d'assumer une hausse supérieure à 3 %, pour l'année 2018, telle qu'annoncée par le ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, le 20 décembre 2017;

d'exiger que les négociations actuelles concernant la prochaine entente à intervenir devront avoir pour résultat la mise en place d'un plafond sur la somme payable par chacune des municipalités à 50 % de la facture et que soit limitée à l'inflation toute hausse de la facturation globale pour les services policiers de la Sûreté du Québec.

Proposition adoptée.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

9.3.1 CELLULE DE COORDINATION RÉGIONALE EN SÉCURITÉ CIVILE : POSITIONNEMENT

Ce point a été traité en 5.3.

9.3.2 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) POUR L'ACTUALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES : AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la MRC d'Argenteuil et la MRC de Deux-Montagnes visant à déterminer le risque d'inondation sur le territoire de ces trois MRC;



CONSIDÉRANT la volonté des trois MRC de travailler ensemble pour une cartographie des zones inondables des trois territoires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges offre d'être le gestionnaire de la contribution du ministre pour la réalisation de la cartographie des zones inondables des trois territoires;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-14 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** la convention d'aide financière du MAMOT ainsi que l'entente intermunicipale entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la MRC d'Argenteuil et la MRC de Deux-Montagnes visant la mise en œuvre du projet de comité de pilotage pour la réalisation de la cartographie des zones inondables;

d'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'être le gestionnaire de la contribution du ministre, tel qu'identifié à la convention d'aide financière du MAMOT.

Proposition adoptée.

9.3.3 PROJET PILOTE DE DÉLÉGATION POUR LA GESTION DU PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES RÉELS OU IMMINENTS : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT le Programme général d'aide financière du ministère de la Sécurité publique (MSP) lors de sinistres réels ou imminents;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à aider financièrement les particuliers, les propriétaires de bâtiments locatifs, les entreprises, les autorités locales et régionales, les régies intermunicipales, les autorités responsables de la sécurité civile, les organismes communautaires et les associations en sécurité civile en raison d'un sinistre réel ou imminent sur un territoire désigné par le ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE dans l'hypothèse où l'article 108 de la Loi sur la Sécurité civile est modifié, les municipalités auraient la possibilité de subdéléguer les actes ci-dessous à une autorité locale ou régionale, à un organisme ou à une entreprise privée, et ce, conditionnellement à l'autorisation du ministre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est actuellement en négociation avec le MSP afin d'être mandatée gestionnaire du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **André Beaudin**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges à poursuivre les négociations avec le MSP afin d'être le gestionnaire du programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** une entente avec le ministère de la Sécurité publique ainsi que tous les documents afférents à cette entente de gestion du programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents.

Proposition adoptée.



10. COUR MUNICIPALE

10.1 **RÈGLEMENTS MUNICIPAUX HARMONISÉS (RMH) : INFORMATION**

Madame France D'Amour, greffière, informe que la prochaine rencontre de la table de travail pour la révision des RMH est prévue le jeudi 5 avril 2018. La rencontre portera sur la révision du RMH 460 la sécurité, la paix et l'ordre.

10.2 **NOMINATION DE LA GREFFIÈRE DE LA MRC ET DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE À TITRE DE JUGE DE PAIX FONCTIONNAIRE : INFORMATION**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe de la nomination de madame France D'Amour, greffière de la MRC et de la cour municipale régionale, à titre de juge de paix fonctionnaire.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 **COURS D'EAU**

11.1.1 **ENTENTE RELATIVE À L'ÉMISSION DE CERTAINS PERMIS SUR TOUS LES COURS D'EAU AVEC LA VILLE DE RIGAUD : ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, comme prévu par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

CONSIDÉRANT la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges adoptée en vertu de l'article 104 de la LCM;

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la LCM prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-02-084 adoptée par la Ville de Rigaud le 28 février 2018, par laquelle elle demande de pouvoir délivrer les permis relativement aux quais, descentes à l'eau et exutoires d'installation septique des cours d'eau sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties de conclure une telle entente visant, notamment, à réduire les coûts administratifs et améliorer la coordination des interventions requises ainsi qu'à améliorer l'expérience client des résidents de la ville de Rigaud;

CONSIDÉRANT l'expertise de la Ville de Rigaud pour délivrer des permis pour la gestion des rives de tous les cours d'eau du territoire de Rigaud;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** une entente de délégation relative à l'émission de certains permis pour tous les cours d'eau avec la Ville de Rigaud.

Proposition adoptée.



11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES APPAREILS EN FIN DE VIE CONTENANT DES HALOCARBURES - MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT la priorité 23 du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 visant à soutenir les réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) associés à la gestion des matières résiduelles ainsi qu'aux actions 21 et 22 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la collecte, le transport et la valorisation des appareils réfrigérants non fonctionnels contenant des halocarbures, entreposés à l'Écocentre situé à Vaudreuil-Dorion et au Carrefour de l'Espoir avec *Groupe Pur Sphera* arrive à échéance le 31 mai 2018;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les halocarbures* et la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2, a. 31, 53.28, 53.30, 70.19, 115.27, 115.34 et 124.1);

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir le service à l'Écocentre situé à Vaudreuil-Dorion et à l'organisme Le Carrefour de l'Espoir;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **procéder** à un appel d'offres public pour la collecte, le transport et la valorisation des appareils en fin de vie contenant des halocarbures à l'Écocentre situé à Vaudreuil-Dorion et au Carrefour de l'Espoir.

Proposition adoptée.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

11.3.1 LISTE DES MUNICIPALITÉS AYANT ADOPTÉ LE RÈGLEMENT DÉROGATOIRE SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP) : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

11.4 ÉCOCENTRES

11.4.1 AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOCENTRE SITUÉ À VAUDREUIL-DORION – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;



CONSIDÉRANT QUE la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) en provenance du secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) du territoire de la MRC doit être prise en charge;

CONSIDÉRANT l'acquisition du lot 6 214 063 par la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour permettre l'agrandissement de l'Écocentre situé à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMR-VS) lors d'une rencontre tenue le 8 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 454 00 446;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint :

à octroyer un contrat pour la réalisation d'une étude d'avant-projet qui évaluera les options et estimera les coûts de l'agrandissement de l'Écocentre situé à Vaudreuil-Dorion pour assurer la desserte du secteur des ICI et optimiser les opérations de l'Écocentre;

à octroyer un deuxième contrat, suite à l'étude d'avant-projet, pour l'élaboration de plan et devis en vue de l'aménagement du lot 6 214 063 de l'Écocentre situé à Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.4.2 COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES PNEUS HORS NORME DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les pneus hors norme sont acceptés dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Division Express, division pneus hors norme du Groupe POL inc. en date du 15 mars 2018 pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction du tonnage réel collecté;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint **à octroyer** un contrat pour : « Collecte, transport et valorisation des pneus hors norme du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » à la Division Express du Groupe POL inc. pour un montant maximum de 24 995 \$, taxes incluses, en fonction du tonnage réel collecté pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019.

Proposition adoptée.



11.4.3 VALORISATION DES MATIÈRES GRANULAIRES DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les matières granulaires sont acceptées dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Pavages Vaudreuil ltée en date du 16 mars 2018 pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction du nombre réel de conteneurs reçus;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : macame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat pour la « Valorisation des matières granulaires du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » à l'entreprise Pavages Vaudreuil ltée pour un montant maximum de 24 995 \$, taxes incluses, en fonction du nombre réel de conteneurs reçus pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019.

Proposition adoptée.

11.4.4 VALORISATION DES MÉTAUX ET DES PNEUS AVEC JANTES DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les encombrants métalliques, les métaux ferreux et les pneus avec jantes sont acceptés dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Coteau Métal inc. en date du 14 mars 2018 pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'une ristourne sur la vente des métaux, selon les taux en vigueur, sera versée à la MRC en fonction des quantités collectées;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé pour les pneus avec jantes sera déterminé en fonction du tonnage réel de pneus collectés;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat pour la « Valorisation des métaux et des pneus avec jantes du Réseau des écocentres de la MRC de



Vaudreuil-Soulanges » à l'entreprise Coteau Métal inc. pour un montant maximum de 24 995 \$, taxes incluses, en fonction du tonnage réel de pneus reçus pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019.

Proposition adoptée.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

12.1.1.1 VILLE DE RIGAUD - RÈGLEMENTS NUMÉRO 275-18-2018 ET 276-07-2018

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 275-18-2018 a pour objet d'amender le Règlement relatif au zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, de façon à :

- Autoriser l'occupation temporaire d'un bâtiment ou d'un terrain par tout organisme gouvernemental de niveau municipal, provincial ou fédéral dans le cas d'un aléa ou d'un sinistre sur tout le territoire à l'exception des zones dont l'affectation principale est « agricole » et des îlots déstructurés;
- Autoriser l'occupation d'un bâtiment ou d'un terrain par un organisme accrédité par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif sous certaines conditions;
- Permettre la conversion d'une écurie privée inexploitée et possédant des droits acquis sur le mont Rigaud en bâtiment accessoire à l'habitation et également autoriser certains usages additionnels à l'habitation sous conditions;
- Abroger les zones H-182 et H-183 sur le plan de zonage afin de les intégrer à même la zone C-27 et supprimer les grilles de spécifications correspondantes;
- Modifier les zones H-120 et H-124 sur le plan de zonage afin de créer la zone H-185 et ajouter une grille des spécifications pour la nouvelle zone;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 276-07-2018 a pour objet d'amender le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 276-2010, tel qu'amendé, de façon à :

- Permettre le prolongement d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation;
- Autoriser un délai de validité de douze mois pour un certificat d'autorisation de démolition;
- Autoriser un délai de validité de douze mois pour un certificat d'autorisation relatif à la construction, le remplacement ou la modification d'une installation septique et de prélèvement d'eau;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 275-18-2018 et 276-07-2018 de la ville de Rigaud indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le conseil **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 275-18-2018 et 276-07-2018 de la ville de Rigaud.

Proposition adoptée.



12.1.1.2 VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1031

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1031 a pour objet de modifier le Règlement de zonage aux fins d'autoriser la classe d'usages « Vente au détail et service (C1) » dans certaines zones situées à l'intérieur du secteur de l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1031 de la ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1031 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

12.1.1.3 MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL - RÈGLEMENTS NUMÉRO 570-4 ET 573-1

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 570-4 a pour objet d'amender le Règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 570 afin d'ajouter la définition du terme « Habitation de haute densité » et de remplacer au plan 3 l'affectation « Industrie » du lot numéro 1 574 462 par une affectation « Habitation de haute densité »;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 573-1 a pour objet d'amender le Règlement de construction numéro 573 afin de fixer des règles particulières pour le revêtement extérieur des murs des habitations multifamiliales;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 570-4 et 573-1 de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le conseil **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 570-4 et 573-1 de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

Proposition adoptée.

12.1.1.4 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENTS NUMÉRO 1270-58 ET 1275-269 ET RÉSOLUTION NUMÉRO 18-03-172

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-58 a pour objet de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de modifier les limites des affectations du sol « Industrie mixte (I-M) » et « Commerce artériel (C-A) » dans le parc d'affaires des Artisans;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-269 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones C3-732 et I2-743;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 18-03-172 a pour objet, en vertu du Règlement numéro 1740 sur les PPCMOI, l'intégration d'un projet comprenant 5 bâtiments multifamiliaux / 430-462, rue Valois / lot 1 544 633 / Zone H3-608 / Projet Valois / CCU # 18-01-09;



CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1270-58 et 1275-269 et de la résolution numéro 18-03-172 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le conseil **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1270-58 et 1275-269 et de la résolution numéro 18-03-172 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

12.3 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE ET DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE ET DES BOISÉS PAR LA POURSUITE DU PROJET « AMÉLIORATION DE LA BIODIVERSITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DELISLE » : ENTENTE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à réaliser des plantations et des aménagements fauniques sur les bandes riveraines du bassin versant de la rivière Delisle et du sous-bassin versant de la rivière Noire en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est interdisciplinaire puisqu'il répond aux objectifs de plusieurs projets, dont la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole, du projet de rétention des sols agricoles et des actions de la Politique de l'arbre et des boisés, notamment afin d'assurer la connectivité du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a débuté en 2016 et a connu un important engouement auprès des producteurs agricoles, justifiant donc sa poursuite pour une troisième année;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, un total de 10 plans et devis prévoyant des aménagements en bandes riveraines et haies brise-vent ont été produits pour les propriétaires du secteur, permettant la plantation de 2,5 km de végétaux en bandes riveraines à double rangée et 1 km en haies brise-vent, pour un total de 6 km de plantations linéaires, comprenant plus de 500 arbres et 6 000 arbustes;

CONSIDÉRANT QU'en 2018-2019, le projet vise à mettre en œuvre 3 plans d'aménagement élaborés en 2017, visant à réaliser des plantations arbustives et arborescentes sur 2 km de bandes riveraines, des plantations sur 1 km de haies boisées et d'ensemencement d'herbacées florifères sur une superficie d'environ 2 000 m²;

CONSIDÉRANT QU'en 2018-2019, le projet vise également à réaliser des plans et devis sur 4 nouveaux lots pour la réalisation de plantations supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec a déposé en janvier 2018 une demande de financement au Programme de mise en valeur de la biodiversité agricole de la Fondation de la faune du Québec et au Plan d'action de l'approche régionale (PAAR) et au Programme Prime-Vert du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour la réalisation d'un projet totalisant 84 858 \$;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec demande une contribution financière de 25 000 \$ de la part de la MRC pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole du 13 mars 2018;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** l'entente de partenariat avec Nature-Action Québec pour la poursuite de la mise en œuvre du projet « Amélioration de la biodiversité du bassin versant de la rivière Delisle » pour 2018-2019;

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges **octroie** une contribution financière de 25 000 \$ pour la réalisation de ce projet, conditionnellement à l'acceptation du projet par la Fondation de la faune du Québec et par le MAPAQ;

Proposition adoptée.

12.4 SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX : ADOPTION

CONSIDÉRANT le budget 2018 de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 622 00 410;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de verser les sommes prévues au budget 2018 selon le tableau ci-dessous, faisant partie intégrante de la présente, et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** les ententes avec les organismes.

Équipements régionaux – Budget 2018		
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES	MONTANT OCTROYÉ	POSTE BUDGÉTAIRE
Maison Trestler	25 000 \$	02 622 00 410
Musée régional de Vaudreuil-Soulanges	55 000 \$	
Centre d'Archives Vaudreuil-Soulanges	22 000 \$	
Maison Félix Leclerc	18 513 \$	
Pointe-du-Moulin	10 000 \$	
TOTAL	130 513 \$	

Proposition adoptée.

12.5 COMITÉ INFO TERRITOIRE : INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe de l'ajout d'un membre au comité Info territoire de la MRC, soit monsieur Thierry Dietrich, gestionnaire de risques et coordonnateur adjoint de la sécurité civile du Service de sécurité incendie de Rigaud.

12.6 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.



12.7 MÉMOIRE DÉPOSÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA DIGUE DE LA CENTRALE DES CÈDRES PAR HYDRO-QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

12.8 HÔPITAL RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES - DEMANDES DE MESURES DE MITIGATION ET DE TRANSITION : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'annonce faite par le premier ministre, monsieur Philippe Couillard concernant la construction d'un hôpital dans la région de Vaudreuil-Soulanges en 2026;

CONSIDÉRANT que l'ancien ministre de la Santé, monsieur Yves Bolduc, avait annoncé une première fois le 20 décembre 2010 la construction d'un hôpital dans Vaudreuil-Soulanges pour 2018 et qu'il avait répété à de nombreuses reprises que le 20 décembre 2010 était le Jour 1 de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'aucune mesure transitoire n'a été annoncée afin de compenser pour ce retard de huit ans;

CONSIDÉRANT le manque de services en santé pour la région de Vaudreuil-Soulanges en raison de l'absence d'un hôpital pour une population de plus de 150 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'a que quatre ambulances pour servir son territoire;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-28 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **André Beaudin**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

de demander à monsieur Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux **de présenter** aux membres du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le plan de transition afin de compenser le retard dans la construction de l'hôpital régional de Vaudreuil-Soulanges;

de demander un projet pilote afin d'investir dans les formations aux premiers répondants sur l'ensemble du territoire de la MRC en raison du manque d'ambulances;

que copie de la présente résolution **soit transmise** à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique, à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe, et à monsieur Yves Masse, président et directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Ouest (CISSMO).

Proposition adoptée.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FAAR)

**13.1.1.1 LETTRE D'ANNONCE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) - DÉVELOPPEMENT ET VALORISATION DES INTERCONNEXIONS CYCLISTES : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document. Il informe que le projet de développement et de valorisation des interconnexions cyclistes et des navettes fluviales obtiendra une somme maximale de 379 042 \$ par l'entremise du Fonds d'appui au rayonnement des régions.

13.1.1.2 PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE VALORISATION DES INTERCONNEXIONS CYCLISTES ET NAVETTES FLUVIALES - AIDE FINANCIÈRE : ADOPTION

CONSIDÉRANT le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT le travail de concertation des municipalités régionales de comté de la Montérégie pour l'identification d'une priorité régionale pour l'année 2017-2018 du FARR;

CONSIDÉRANT la résolution no 17-11-22-49 demandant une aide financière pour un projet de bonification de l'affichage, des structures d'accueil et de promotion des navettes fluviales destiné aux cyclistes sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT l'acceptation par le MAMOT du projet déposé par la MRC concernant la bonification des structures d'accueil et de promotion des navettes fluviales destinées aux cyclistes sur le territoire;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-29 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'approuver la provenance des fonds et la distribution prévisionnelle suivantes en lien avec ce projet et **de confier** à Développement Vaudreuil-Soulanges la gestion des fonds :

	PROVENANCE	MONTANT (\$)
1	Fonds d'appui au rayonnement des régions	379 042 \$
2	Fonds des politiques de la MRC	94 761 \$
		473 803 \$

	DISTRIBUTION PRÉVISIONNELLE	MONTANT (\$)
1	Services aux visiteurs	131 000 \$
2	Mobilier, aménagement et éléments « signature »	228 000 \$
3	Signalisation	56 400 \$
4	Services techniques et asphaltage	58 403 \$
		473 803 \$

Proposition adoptée.

13.1.2 RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS DU FONDS D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2017-2018 : OCTROI DES SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT la liste des projets soumis dans le cadre du Fonds d'innovation et de développement touristique (contribution du Fonds de développement des territoires 2018-2019);



CONSIDÉRANT les recommandations du Comité d'analyse suite à l'appel de projets se terminant le 26 février 2018;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-30 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'approuver les projets suivants aux fins de subvention dans le cadre de l'appel de projets du Fonds d'innovation et de développement touristique, selon les montants indiqués :

	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	MONTANT OCTROYÉ (\$)
1	Le Nichoir	<i>Développement de circuits de visites guidées et autonomes</i>	13 600 \$
2	Festival de la S.O.U.P.E. de Vaudreuil-Soulanges	<i>Croissance du site et création du circuit des saveurs du monde</i>	5 000 \$
3	Festival des couleurs de Rigaud	<i>Tire-toi une bûche – accueil des visiteurs pour appuyer le virage sans papier</i>	10 000 \$
4	Parc historique de la Pointe-du-Moulin	<i>La Pointe de l'horreur, un week-end thématique à la Pointe-du-Moulin</i>	10 000 \$
5	Festival de musique d'Hudson	<i>Big top HMF – implantation de la grande scène au cœur du centre-ville</i>	10 000 \$
6	La Belle de Coteau-du-Lac	<i>Ajout d'un parcours extérieur éducatif et ludique</i>	2 000 \$
7	Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion*	<i>Les Seigneuriales en cavale et la tablée de l'habitant *</i>	7 500 \$
8	Café de l'horloge	<i>Ajout d'une zone végane au Festival L'Art de Recycler</i>	3 000 \$
			** 61 100 \$

* Sous conditions de modifications du projet par le promoteur

** Le fonds accordé par la MRC est de 60 000 \$, les 1 100 \$ excédentaires sont déboursés par Développement Vaudreuil-Soulanges avec l'accord du comité consultatif en tourisme.

Proposition adoptée.

13.1.3 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - SOUTIEN DU CONSEIL AUX PROJETS STRUCTURANTS - PROJET « INVENTAIRE ET PLANS DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE » : OCTROI D'UNE SUBVENTION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-08-30-28 pour la demande de subvention à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour soutenir le projet d'inventaire et de plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la FCM n'a pas retenu le projet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'octroi d'une subvention;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-03-22-12 pour la participation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au programme des partenaires dans la protection du climat de la FCM pour lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT la complétion de la première étape du programme des partenaires dans la protection du climat, soit l'inventaire des gaz à effet de serre, par les 23 municipalités de la MRC en 2017;

CONSIDÉRANT la distribution du Fonds de développement des territoires (FDT) 2017-2018 et la possibilité offerte au conseil d'utiliser des sommes pour soutenir des projets jugés structurants;



CONSIDÉRANT les sommes disponibles au FDT pour poursuivre les étapes deux et trois du programme, soit de déterminer un objectif de réduction et d'établir le plan d'action régional de réduction des gaz à effet de serre;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-31 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges **à octroyer** une subvention de 40 000 \$ pour poursuivre le projet inventaire et plans de réduction des GES, soit :

- un montant de 32 000 \$ au Comité 21 pour la coordination d'un comité de travail, la mobilisation des parties prenantes et l'élaboration du plan d'action régional de réduction des GES et;
- un montant de 8 000 \$ pour l'accompagnement de la firme d'experts en GES Enviro-Accès.

Proposition adoptée.

13.1.4 PARTENARIATS MUNICIPAUX POUR L'INNOVATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL (PMI-DEL) : SUIVI

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, dresse le bilan de la mission des partenaires africains sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre du programme Partenaires municipaux pour l'innovation – Développement économique local. La mission s'est déroulée entre le 10 et 17 mars et était composée d'une délégation six personnes en provenance du Burkina Faso et dont le chef de mission était monsieur Bourahima SANOU, maire de Bobo Dioulasso, et de six personnes en provenance du Mali et dont le Chef de mission était monsieur Fousseni DEMBELE.

L'objectif de la mission était de présenter le modèle de développement économique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de la Ville de Rigaud, la gouvernance, ses fonds, ses politiques afin de pouvoir accompagner les communes de Bobo-Dioulasso, Banfora et Sikasso. La mission a permis de visiter des entreprises privées et d'économie sociale du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en plus d'organismes clés dans le développement territorial. Les échanges suscités par ces différentes rencontres alimentent une réflexion commune et inspirent certaines initiatives de part et d'autre de l'Océan Atlantique. Les participants de la mission rencontreront plusieurs gens d'affaires et seront ainsi amenés à découvrir des potentiels d'affaires et d'échanges commerciaux. La mission a également permis la signature officielle des ententes PMI-DEL entre Bobo-Dioulasso, Banfora avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges et Sikasso avec la Ville de Rigaud.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

14.1 SUIVI DU COMITÉ EXÉCUTIF CMM : NOMINATION À MONTRÉAL INTERNATIONAL : INFORMATION

Monsieur Patrick Bousez, préfet, félicite monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, pour sa nomination au conseil d'administration de Montréal International en tant que représentant de la Couronne Sud.

15. INTERFACE COURONNE SUD

15.1 COALITION A30 POUR UNE FLUIDITÉ DURABLE : APPUI

CONSIDÉRANT que l'autoroute 30 souffre d'une congestion chronique et croissante, notamment entre les autoroutes 10 et 20;

CONSIDÉRANT que l'autoroute 30 supporte une importante proportion du transit en provenance ou à destination des États-Unis, de l'Ontario, des Maritimes, des régions du Québec ou de la Grande Rive-Sud;

CONSIDÉRANT que l'autoroute 30 demeure la colonne vertébrale d'un important réseau autoroutier et dont l'interconnexion aux axes de l'A-10, A-15, A-20 et de l'A-40, ainsi qu'aux routes 112, 116, 132, 134, 138 et 340 lui donne un effet structurant sur l'ensemble de la Montérégie;

CONSIDÉRANT le développement de projets d'envergure en matière de développement économique et de transport sur le territoire de la Grande Rive-Sud, notamment le Réseau express métropolitain, les pôles logistiques, les zones industrialo-portuaires, le déménagement de la brasserie Molson, ou encore la construction du nouveau pont Champlain et la réfection complète du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, et les impacts appréhendés de ces projets sur le volume de trafic sur l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT que la table des préfets et élus de la Couronne Sud positionne depuis de nombreuses années l'autoroute 30 comme un axe de développement économique qui dépasse la simple fonction de voie de contournement et qui fait le lien entre les pôles logistiques de Les Cèdres et de Contrecoeur ainsi que les zones industrialo-portuaires;

CONSIDÉRANT la mise en place en 2017 d'un comité de transport chapeauté par la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (CCIRS) visant la fluidité sur l'autoroute 30 où siègent, entre autres, des représentants de la table des préfets et élus de la Couronne Sud, de l'agglomération de Longueuil et du milieu des affaires;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un mémoire par la CCIRS le 12 mai 2017, la diffusion d'une lettre d'opinion le 19 septembre 2017 et des rencontres tenues en 2017 avec les caucus de la Montérégie des partis politiques provinciaux ainsi que la direction régionale métropolitaine du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, afin de sensibiliser le gouvernement et lui demander un engagement clair à mettre en place le plus rapidement possible des mesures afin d'assurer une meilleure fluidité sur l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT la démarche initiée par la CCIRS afin de mettre sur pied une coalition regroupant notamment l'agglomération de Longueuil, les MRC et les municipalités de la Couronne Sud, avec pour mission de positionner ce dossier comme un enjeu électoral pour la Montérégie et ainsi forcer tous les partis politiques provinciaux à s'engager pour des mesures à court terme permettant d'améliorer la fluidité de l'autoroute 30, notamment dans le tronçon délimité entre les autoroutes 10 et 20;

POUR CES MOTIFS,

18-03-28-32 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'appuyer la démarche initiée par la Chambre de commerce et d'industries de la Rive-Sud afin de mettre sur pied la Coalition A30 pour une fluidité durable.

Proposition adoptée.

16. CULTURE

Aucun sujet traité.



17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait un résumé du colloque sur la sécurité ferroviaire ayant eu lieu le 23 mars 2018 à Lac-Mégantic.

18. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Katherine Massam, citoyenne de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, demande si la MRC est intéressée à produire un règlement pour les demandes de permis provenant des compagnies de pipelines pour effectuer leurs travaux.

Monsieur Roger Larochelle, citoyen de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, demande si la MRC de Vaudreuil-Soulanges publiera la tarification des coûts de services pour la Sûreté du Québec de chaque municipalité dans les journaux locaux.

Monsieur Alain Boucher, citoyen de la ville de Vaudreuil-Dorion, demande si la MRC de Vaudreuil-Soulanges aura une veille pour les projets ayant de la radioactivité et demande si d'autres bornes de recharge pour les voitures électriques sont à venir sur le territoire de la MRC.

20. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

18-03-28-33 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 16.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier